

Autorisation de diffusion d'images
dans le cadre de la campagne 5 mai 2024.

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____

Demeurant _____

Autorise par la présente le (nom de l'établissement de santé ou de l'institut de formation + ville + code postal) ainsi que la mission nationale MATIS, ayant son siège au CPias Nouvelle-Aquitaine, CHU Pellegrin, bâtiment du Tondu, place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux cedex, à me photographier et à diffuser les images qui auront été prises dans le cadre de la campagne nationale du 5 mai 2024.

L'autorisation est valable pour une durée illimitée, dans le monde entier.

L'autorisation de diffusion s'entend d'une mise à disposition du public des images :

- par tout mode ou procédé de communication électronique, et notamment internet, réseaux sociaux et par tout mode de diffusion télévisuelle ;
- par la diffusion des images sur tout support existant ou à venir (dvd, cd-rom...) ;
- par la rediffusion de ces images par les procédés décrits ci-dessus, dans la période de validité de l'autorisation.

MATIS s'engage à ne pas réutiliser ou diffuser ces images dans un contexte autre que celui pour lequel elles ont été prises.

Je dispose de tout droit d'accès à ces images, à tout moment. MATIS s'engage sur ma demande écrite, à supprimer de son site toutes les données et images me concernant ainsi que sur les procédés et supports en sa possession.

Je reconnais que la présente autorisation est à titre gratuit et qu'en aucun cas elle ne donne droit à une quelconque rémunération.

Fait à _____

Le _____